



ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France

La Journée

Les ministres, en Conseil de Cabinet, se sont occupés de l'interpellation sur le Maroc et de celle sur les retraites ouvrières qui doit venir vendredi prochain.

La discussion des interpellations sur les affaires marocaines à la Chambre n'a été qu'un prétexte.

Après que M. Delcassé, dans un discours intéressant, eut longuement défendu sa politique étrangère, le débat fut renvoyé à lundi.

Dans le monde politique, aujourd'hui, tous les commentaires ont convergé vers la rentrée sensationnelle de M. Delcassé.

Il paraît se confirmer qu'un important mouvement diplomatique, comprenant l'ambassade de Saint-Petersbourg, est en préparation.

Le mouvement de groupement des pères de famille, pour la surveillance de l'école, se propage.

On nous signale de la Haute-Savoie plusieurs exemples typiques d'heureuses interventions de ce genre.

L'ingénieur Lemoine est définitivement confondu. Les diamants qu'il avait présentés à M. Jullien Wiesner comme provenant d'une fabrication ont été, en effet, reconnus par les marchands qui les ont vendus.

ETRANGER. — Abd-el-Aziz est, dit-on, décidé à faire appel aux puissances pour réclamer l'application de l'Acte d'Algérie.

M. Ievlevsky a été nommé ambassadeur de Russie à Berlin.

Programme du Congrès national de l'œuvre des catéchismes

On nous communique le programme du Congrès national de l'œuvre des catéchismes qui, sous la présidence de M. Grandjean, sera présidé par M. Grandjean.

Le lundi 3 février, après la messe d'ouverture qui sera célébrée à 8 heures en l'église du vicar, le rapport sera lu sur les sujets suivants : Vue d'ensemble sur l'archiconfrérie de l'œuvre des catéchismes, avantages spirituels pour les enfants, rôle des instituteurs de l'œuvre. Dans l'après-midi, à partir de 2 heures, les rapports porteront sur les points qui suivent : Extension et organisation générale de l'œuvre, bulletin de l'œuvre, organisation cantonale et régionale de l'œuvre, les catéchismes volontaires et les écoles paroissiales, comment élever les enfants ? Extension de l'œuvre aux enfants et aux adultes de toutes catégories, l'enseignement des catéchismes par les catéchistes volontaires.

Après le programme des deux séances du mardi à nous réservées : monographie d'une œuvre diocésaine remontant au XVIIIe siècle, une catéchiste auprès des enfants, les récompenses, leur utilité et leurs inconvénients, local et retraite de Première Communion, comment obtenir la persévérance des enfants, exactitude, formation des catéchistes volontaires, une œuvre diocésaine de catéchistes volontaires dans la montagne, action charitable des dames catéchistes, action sociale dans les familles, les méthodes d'enseignement et les publications, l'union de l'œuvre des catéchismes avec les autres œuvres.

En outre des dignitaires de l'archiconfrérie prendront la parole : M. le chanoine Corillon, M. le abbé Vigour, Pôty, Lesdres, Gode, Verdier, Poulin, Dufayet, Duplessy, et le comte Jehan Aymier de la Chevalerie.

A la séance de lundi soir, à 8 heures, M. l'abbé Coze traitera de « l'histoire de la dame catéchiste à son foyer » et M. l'abbé Loutil de « la dame catéchiste : ce qu'elle est, ce qu'elle doit être ». Le lendemain M. l'abbé Poulin donnera une conférence sur ce sujet : « Le lendemain du Congrès ». Rappelons que chacune de ces deux soirées comporte une séance de projections artistiques organisées par le service des projections de la Maison de la Bonne Presse.

Le 5 février, à 8 heures, messe de clôture à Notre-Dame des Victoires. La prime de la carte est de 5 francs ; moyennant une cotisation de 5 francs, on aura droit au compte rendu des travaux du Congrès.

Tout pour les renseignements, s'adresser soit au secrétaire général du Congrès, M. le chanoine Grandjean, secrétaire de l'archiconfrérie, soit au secrétaire de l'œuvre, 15, rue de Valenciennes.

Pour qui?..

C'était un gros garçon laid, aux cheveux en brosse, à la figure en lune, à la blouse bleue bouffant derrière le dos. Levé à 3 heures du matin, il avait une façon à lui de grimper mes trois étages, de mettre ses bottes pleines à la porte pour les reprendre riches le soir, et toutefois le Gouvernement avait daigné y penser.

Et quand il n'y pensait pas, alors lui risquait le coup, et sonnait.

— Mademoiselle... c'est pour mes cafés ?

— Ah ! vos cafés ! Tenez, voilà... bing... bing... bing...

Mais, il ramassait son bien, et fuyait avec célérité : les garçons laitiers sont toujours pressés.

Or, un soir, contre toutes ses habitudes, tel un homme étourdi, il prit ses bouteilles, lentement, et, avec des doigts gauches, essaya de les égaliser sur la tringle de fer.

Catu leva la tête, et vit que la figure du garçon était toute drôle.

— On vous a vendu des pois qui ne cuisaient pas ?

— Vous êtes malade ?

— Non.

— Vous avez quelque chose ?

— Tout simplement que ma femme est morte hier.

— Marie ?

— Oui... ma petite Marie... et à l'hôpital, ce qui est mourir deux fois...

— Ça arrive, ces choses-là.

Il se mit à pleurer, essayant avec sa manche les larmes qui roulaient sur ses moustaches.

A ce moment, j'étais, rugueusement, Catu me donna quelques explications.

— C'est par rapport qu'il a perdu sa femme.

— Et de quoi donc ?

— Il sentit de l'intérêt, de la sympathie et se mit à parler.

C'était l'histoire, la banale histoire de tant de petits ouvriers. Lui gagnait 3 francs, elle 2 fr. 50, à la même crémérie. Pas le Pérou, mais gentil tout de même... Cela faisait, avec les pourboires, presque 180 francs par mois. Depuis leur mariage, ils avaient fini de payer leur mobilier, et ils allaient mettre un petit quelque chose de côté... Qui sait... tout peut arriver... même un héritier !

Mais un soir, la femme était rentrée subitement malade.

Très dure, elle avait lutté presque toute la nuit ; pourtant, vers 4 heures, et, malgré elle, le mari courut chez le médecin.

L'hôpital tout de suite... c'est une appendicite, dit le docteur.

Et il partit en courant, à cause des boîtes qu'il fallait absolument porter... — Je serai de retour avant ton départ... s'écriant... Courage !

Quand il revint, sa femme était enlevée.

L'après-midi, il tenta de la voir... Impossible... — Te bête, mon garçon !

Tout le temps qu'il avait entre la pose et la repose de ses boîtes, il le passa au pied des murs de l'hospice, espérant un hasard heureux... écoutant sans les entendre les camelots qui criaient : « Le Maroc... Demandez le Maroc à la Chambre ! »

— Le Maroc ! ! Quand votre femme agonise peut-être là... derrière ce mur...

Le jeudi, enfin... Il parvint jusqu'à elle.

— Et comment ça va ?

La pauvre tourna vers lui du regard, yeux éteints, et secoua tristement la tête.

— Je suis si contente de te voir !

— Et tu bien soigné ?

— Plus bas ! ! Le médecin, parait... Mais l'infirmière !... oh ! l'infirmière... Elle lui fit signe qu'il y en avait une là-bas qui surveillait... Et tout se payait après, les cafardages surtout !

— As-tu apporté de l'argent ?

— Il tira son porte-monnaie... Il y avait huit francs dedans.

— Il faut de l'argent... beaucoup d'argent... les pourboires... Mêle-le sous le traversin... Attention ! ! L'autre regarde...

— En effet, une grande dringue en blouse blanche semblait de loin observer la scène.

— Pauvre petite !... Qu'est-ce que je peux donc faire à ça ?

— Va lui dire bonjour... Donne-lui... Elle hâla... C'était si dur à gagner, l'argent !

— Cent sous... ? murmura-t-elle.

— Cent sous ! ! Si l'ouvrier comme un écho...

— Sois aimable...

— Oh ! la ! ! Et il serait les poings.

Il partit navré, content de son homme, seul dans cette salle immense et pleine de monde.

Le samedi, elle mourut... Comment... ? Qu'a-t-elle dit... ? A-t-elle beaucoup souffert ?

Mystère.

La grande infirmière était là, mais si indifférente au milieu de ce champ de misère !

Quant à l'aumônier, il aurait fallu un billet, une plume, de l'encre... la force d'écrire, et de braver toutes les gossaleries...

— Et dire que c'est là ce qui peut-être m'attend demain ! ! conclut l'ouvrier avec un geste de lassitude.

Et comme il reprenait ses bouteilles, je ne pus résister à un sentiment de curiosité.

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier.

Le Saint-Siège et la Bolivie

Les relations diplomatiques entre la République de Bolivie et le Saint-Siège ont repris. On annonce que M. Joachim Chonoso sera accrédité comme envoyé extraordinaire auprès du Saint-Siège.

L'Observateur déclare qu'il est heureux de publier une nouvelle qui fait honneur au président et au gouvernement de Bolivie. Le journal exprime sa pleine satisfaction de voir si heureusement rétablie les bons et amicaux rapports qui ont toujours existé dans le passé entre le Saint-Siège et la Bolivie.

Un article du « Temps »

L'Observateur romain répond à l'article que le Temps consacre au récent décret du Conseil d'Etat en faveur des séminaristes soldats. Le Pape, dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

« Le Pape », dit-il, a répondu le 10 de 1905 par ce qu'il a fait sur la hiérarchie ecclésiastique qu'elle affectait d'ignorer ; en second lieu, à cause de la nature des associations cultuelles que le législateur français a prétendu imposer ; en troisième lieu, à cause des fonctions qu'il attribuait à ces associations.

Fumée.

Savez-vous combien les Espagnols dépensent... en fumée ?

Suivant une statistique établie pour l'année 1907 et publiée par la Compagnie française des tabacs, cette dépense s'élevait à 203 millions de piécettes ou francs.

Les habitants de Borne ont les plus sobres.

Ils n'ont fumé que pour 65.919 piécettes. Ils sont suivis par ceux de Ségovie et d'Alava, 816.134 et 981.878 piécettes respectivement.

C'est la province de Barcelone qui tient le record — dans ce genre de sport bien espagnol.

On y a fumé pour 30 millions et demi de piécettes.

Sur tout l'argent parti en fumée, l'administration de l'Etat a perçu pour l'exercice 1907 un bénéfice net de 123 millions et demi.

La revision des listes électorales

Inscription des ecclésiastiques

Sous le Concordat, les ministres du culte assujettis à une résidence obligatoire dans la commune pouvaient, comme les fonctionnaires, et exiger leur inscription sur la liste électorale, sans avoir à justifier d'un domicile de six mois ni d'une élection de domicile.

Ce privilège, maintenu aux fonctionnaires, a été supprimé par la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. (Cass. civ. 23 mars et 5 avril 1905.)

Désormais, les ministres du culte, curés et vicaires, sont soumis au droit commun ; ils jouissent de tous les droits reconnus à tous les autres citoyens.

En conséquence, un curé ou vicaire peut exiger son inscription sur la liste électorale.

1. Dans la commune où il compte six mois de résidence ;

2. Mais aussi, sans aucune durée de résidence, dans la commune où il a son domicile réel, c'est-à-dire dans le lieu où il fixe, même d'une façon temporaire, son principal établissement.

Le lieu du principal établissement est celui où l'on habite en fait et où l'on a manifesté l'intention de s'établir.

Cette manifestation de volonté résulte notamment d'une double déclaration faite à la mairie de la commune que l'on quitte et à celle de la localité où l'on vient se fixer.

Par suite, un curé ou vicaire nommé et installé dans une commune en janvier 1908, peut exiger son inscription sur la liste électorale de cette commune avant le 4 février, en qualité de domicilié réellement.

S'il a fait à la mairie de cette commune et à celle de la commune qu'il habitait précédemment une double déclaration de changement de domicile.

Il n'a nullement à prouver que ce domicile est définitif. (Cass. 27 mars 1907.)

Voici sur cette question la brochure Revision des listes électorales, par M. L. Laya, page 22. Cette brochure est adressée franco par le secrétariat de l'A. L. P., 7, rue Las Cases, Paris, contre envoi de 0 fr. 25.

M. BOMPARD QUITTERAIT SAINT-PETERSBOURG

Son successeur n'est pas désigné

Les Débats ont publié hier la note suivante, qui paraît mettre certaines informations au point :

Il est exact, comme l'annonce un journal de ce pays, que M. Bompard quittera bientôt son poste d'ambassadeur de France à Saint-Petersbourg. Ce départ sera l'origine d'un important mouvement diplomatique, que l'on affirme au quai d'Orsay n'être pas encore en voie de réalisation.

Il est exact, comme l'annonce un journal de ce pays, que M. Bompard quittera bientôt son poste d'ambassadeur de France à Saint-Petersbourg. Ce départ sera l'origine d'un important mouvement diplomatique, que l'on affirme au quai d'Orsay n'être pas encore en voie de réalisation.

La rentrée de M. Delcassé

Ce fut hier une belle rentrée que celle de M. Delcassé : la Chambre l'avait laissé tomber sous la pression de l'Allemagne. Il avait menagé sa venue et l'Allemagne de tout effort pour rendre braves des gens que la peur égarait. Peut-être signifiait-il de donner à l'Europe le lamentable spectacle d'une Chambre française effondrée par l'effroi de l'Allemagne.

Il a laissé patiemment le temps faire son œuvre, et, quand il a cru le Parlement capable d'entendre un mâle langage, il l'a tenu :

« Lorsque l'Allemagne a demandé, a-t-il dit, la convocation d'un congrès, nous n'avons qu'à nous tenir sur le terrain où nous nous étions placés, et à invoquer les applications de la loi de 1905. »

« C'était la guerre, dit-on, et la révélation de l'état de faiblesse de nos alliés. »

« Non, ce n'était pas la guerre... »

Et les fibres nerveuses qui soutiennent un seul jour les applaudissements de l'assemblée :

On ne déclare pas la guerre à la France parce que la France ne jure pas à propos d'aller à une conférence, et quand la France montre qu'elle a confiance dans son alliance, dans ses amitiés et tout d'abord en elle-même.

Par l'accueil qu'elle a fait à cette déclaration, la Chambre l'a adoptée, ratifiée ; elle l'a rendue sienne. Du coup, elle relevait M. Delcassé, elle se relevait elle-même.

Et cette déclaration était à faire ; car, ainsi que l'a encore dit M. Delcassé, « les pays qui ont traité avec la France ne s'agitent pas qu'on ait continué à dire que la politique basée sur ces traités était une politique d'aventure. »

M. Delcassé a merveilleusement répondu à la première accusation d'avoir suivi une politique de guerre : non, ce n'était pas la guerre, et M. Delcassé n'a que trop prouvé à Fachoda qu'il ne voulait pas la guerre.

Reste la seconde accusation : « C'était la révélation de notre état de faiblesse. » Il n'y a même pas tant d'ironie. C'est que la connaissance de notre état de faiblesse fut la cause de l'attitude maladroite de M. Delcassé lors de Fachoda ; elle fut aussi la cause de la pusillanimité des Chambres lors de sa chute.

« A quel point, dit-il, nous sommes faibles, nous avons gouverné avec M. Delcassé et partit ? »

Sans doute, il ne fut jamais ministre de la Guerre, mais le ministre des Affaires étrangères ne doit-il pas se tenir en contact incessant avec le ministre de la Guerre ? La solidité de nos relations extérieures ne repose-t-elle pas sur la solidité de nos forces militaires ? Et M. Delcassé ne fut-il pas le collègue du grand désemparé de l'armée, André, dans le ministère Combes ? Ce fut là sa faute impardonnable. La faute se perpétua. Et M. Pichon sait bien qu'il ne peut pas compter sur le général Piquart pour réorganiser l'armée.

M. Delcassé a, du moins, le sentiment de sa faute, lorsqu'il établit la nécessité d'une armée forte, disciplinée, unie, ayant confiance en elle, parce qu'elle se sent la confiance de la nation.

Nous ne serons pas ainsi, a-t-il dit, installés à l'abri des autres, mais les organes risqueront d'autant moins de se déchaîner que nous serons, qu'on nous serra mieux armés pour les affronter, et ainsi la République n'aura pas failli à la mission qu'elle s'est donnée, à l'aube de ce siècle, de relever la France.

Pour revenir à l'interpellation sur le Maroc, que j'ai un peu abandonnée pour traiter la question historique soulevée par M. Delcassé, et dont l'étude s'est d'ailleurs pas sans fruit, sur certains points de la conférence d'Algérie, qu'on aurait pu et dû éviter, nous sommes chargés par l'Europe d'une haute mission civilisatrice au Maroc. Nous l'avons acceptée. Si nous l'avions refusée, une autre nation l'aurait acceptée. Nous devons le remplir. Si nous quittons la place, une autre nation la prendrait. Elle est donc pour l'Europe un reconquiescance d'ailleurs. Gardons-la autrement que ne le fait le ministère — sans hésitations accomplies, sans contradictions incoherentes, avec résolution, énergie, et surtout avec espoir de succès.

J. B.

Les pères de famille et les instituteurs

On nous signale de Haute-Savoie trois interventions nécessaires et suggestives de pères de famille dans des questions scolaires.

M. Bonnefoy, instituteur et secrétaire de mairie à Courmayeur, a obtenu de M. Faverges, a détourné une somme de 1 400 à 1 600 francs dans la caisse communale, par une trentaine de faux mandats.

Un jour le scandale éclata, grâce à la vigilance de l'abbé Patuel, qui publia dans l'Indicateur de la Savoie le nom de cet instituteur, fort très colporteur de conférences anticléricales.

La campagne de presse continuait, le personnage fut déplacé simplement, protégé qu'il est par la Loge et le bloc.

Mais un Comité s'est formé pour obtenir justice plus complète.

Les pères de famille de Meis, près d'Annecy, se sont également groupés pour obtenir ce qu'il leur est dû. M. Mochebois, instituteur, qui impose par la brutalité un manuel de morale dont les pères de famille ne veulent pas.

Tout près de là, dans la commune de Saint-Martin-Genevois, l'instituteur est allé ces jours derniers jusqu'à proférer des menaces directes, soutenues par le révolver, contre le curé de la paroisse.

Gazette

Le propagande par l'affiche

Le Comité de défense religieuse de Dijon a fait placarder une affiche dont voici le texte :

LE SCANDALE DES LIQUIDATIONS

La liquidation des biens des Congrégations était un vol ; les liquidateurs ont fait un pillage.

Un avocat s'est fait compter et payer une somme considérable, comme si liquidateur, parce qu'elle était si personnelle.

Un autre, pour quelques phrases prononcées dans un procès, s'est alloué 500 francs.

Plusieurs autres, très incomplètes de M. Guyot-Dessaigne, les avocats bloqués des liquidateurs ont déjà gagné, au bas mot, 1 000 000 fr. 85.

PLUS D'UN MILLION !

(Les centimes sont pour la caisse des retraites ouvrières...) et tu ne comptes que le fameux milliard perdu par la Franco-Maçonnerie pour alimenter les vieux jours, tu les bien trompés !

Ne va pas en proie jamais.